

Accident de Millas : Des expertises pointent la responsabilité de la conductrice

vendredi 5 octobre 2018, par [Thémis](#)

De nouvelles expertises montrent que la conductrice du car a procédé à un freinage d'urgence face au passage à niveau...

Presque un an après le drame de Millas, qui a coûté la vie à six collégiens, le 14 décembre 2017, l'enquête judiciaire avance. De récentes expertises pointent un freinage d'urgence tardif de la conductrice et le bon fonctionnement du passage à niveau, selon Le Parisien.

Une semaine après l'accident, la conductrice de 48 ans a été mise en examen pour homicides et blessures involontaires. Celle-ci a toujours soutenu que les barrières étaient ouvertes.

Les causes mécanique et météo écartées

« L'origine de cet accident provient d'un freinage tardif de la conductrice de l'autocar », assurent les deux experts qui ont analysé le véhicule. Ils ont également écarté toute cause mécanique ou météorologique.

Selon les résultats des expertises, « après avoir effectué sa délicate manœuvre d'insertion sur la départementale 612 et après avoir accéléré jusqu'à 12 km/h, la conductrice de l'autocar se rend compte de la présence d'un obstacle devant son autocar et elle écrase la pédale de frein ».

C'est donc la présence de la barrière fermée du passage à niveau qui a obligé la conductrice à procéder à un freinage d'urgence.

Pas de dysfonctionnement de la barrière

Comme l'avaient indiqué les deux conducteurs du TER qui ont déclaré « avoir nettement vu le car pousser la barrière », l'expertise technique n'a pas identifié de dysfonctionnement du passage à niveau.

La juge d'instruction du pôle accident collectif de Marseille, chargée du dossier, vient de nommer deux experts médicaux, une ophtalmologue et un ORL, pour vérifier si les somnifères que prenait la conductrice depuis sept ans ont eu des conséquences sur sa vision ou son audition.

Source : 20 Minutes

Auteur : La Rédaction

Date : 05/10/2018